

Mairie 02.99.69.70.52 feins@orange.fr  
Permanences : Maire et Adjoints sur rendez-vous  
Ouverture du secrétariat :  
lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h  
mercredi : 13h30 à 16h30  
samedi : 9h00 à 11h30

Services de garde Services d'urgence  
Pharmacie : **32 37** (service payant 0,24 mn)  
Médecins de garde : **36 24**  
SAMU : **15**  
Pompiers : **18**  
Général : **112**  
Gendarmerie : **17**

## INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal : le 2 juillet à 20h30

### MAIRIE

► Le 28 mai 2020 se sont réunis les nouveaux élus afin d'installer le Conseil Municipal, afin d'élire le Maire et les adjoints.

M. Alain FOUGLÉ a été proclamé maire.

M. Jean-Yves HONORÉ a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint

M. Henri PORCHER a été proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint

Mme Nathalie PACHECO a été proclamée 3<sup>ème</sup> adjointe

Deux conseillers délégués ont été désigné par M. le Maire :

M. Stéphane BODINAUD

Mme Anne-Cécile OLLIVEAUX

► Depuis le 11 mai, nous pouvons de nouveau sortir de chez nous. Mais attention, le virus est toujours là et nous pouvons encore l'attraper. Nous devons toujours respecter les gestes barrières pour se protéger et protéger les autres. Mettre un masque là où c'est obligatoire. En cas de suspicion de symptômes du Covid-19 (fièvre, perte de goût ...), il faut contacter par téléphone son médecin généraliste qui décidera de procéder à un test ou pas.

► Nous rappelons :

- qu'un registre est en ouvert en mairie (CCAS) permettant de recenser les personnes qui le souhaitent pour apporter conseil et assistance lors de fortes chaleurs, contactez le 02 99 69 70 52.

- l'obligation de chacun (arrêté préfectoral du 14 août 2013) de détruire les chardons, espèce dont la propagation est rapide (le savez-vous : un chardon produit 4000 à 5000 graines par an).

- qu'il est interdit de tondre ou d'utiliser tout matériel motorisé les dimanches et jours fériés, et tous les jours de 20h à 8h.

► Le dispositif « argent de poche » n'est pas reconduit c'est année.

► TRAVAUX : Le passage à niveau de Montreuil sur Ille est interdit à la circulation routière et piétonne de nuit (20h-6h30/sauf week-end) du mercredi 17 juin au mercredi 11 juillet 6h30.

► La mairie va procéder très prochainement à la numérotation de lieu-dit sur la commune. Grâce à une localisation des domiciles à partir d'une adresse précise, ceci permettra de vous situer précisément (services d'urgence : pompier et SAMU mais aussi les services de la poste, les fournisseurs d'énergie et d'eau ainsi que l'INSEE et l'accès à la fibre optique).

Lieu-dit concernés sont : le Bas Val, Bel Air, la Boirie, le Bois Baron, la Bouessière, le Boulet Prioul, les Brosses de Poscé, Château Meslet, les Coudréaux, les Cours Carrées, le Feuill, la Lande de Poscé, le Mafay, la Marotière, le Petit Boulet, la Poultière et le Vau Guérin.

► La commune devrait bénéficier de la fibre optique d'ici la fin de l'année 2020 (délai donné avant la crise sanitaire actuelle), pour la pose des câbles en aérien, il est impératif que certains arbres soient élagués. Les personnes propriétaires de ces arbres ont reçu un courrier, nous vous demandons de procéder à l'élagage des vos arbres le plus rapidement possible.

## FAMILLES RURALES

L'ALSH sera ouvert cet été, du lundi 6 juillet au vendredi 28 août, du lundi au vendredi (fermé le 13 et 14 juillet ainsi que le 31 août).

Autres informations sur les horaires, tarifs, règlement intérieur et inscription sur [www.clshandouilleneuveville.sitew.com](http://www.clshandouilleneuveville.sitew.com).

## COMITÉ « MAISONS FLEURIES »

Comme chaque année, le passage du jury s'effectuera courant le mois de juillet. Merci pour votre implication dans l'embellissement de la commune.

## DÉPARTEMENT

### CONTRIBUEZ À AMÉLIORER VOTRE COUVERTURE MOBILE

KiCapte est une appli **gratuite** développée par le Département, disponible sur App Store et Google Play. Elle mesure la qualité et la puissance de votre connexion mobile. Très **simple** d'utilisation, elle indique les vitesses de débit, de téléchargement d'une vidéo, d'envoi de fichiers ou de navigation sur le Web, que ce soit en intérieur, en extérieur ou sur un itinéraire. Ce projet repose sur la participation de chacun : sur la base des données recueillies, le Département identifie les zones déficientes et peut les signaler aux opérateurs. **Plus vous serez nombreux à l'utiliser, plus cet outil permettra d'améliorer la couverture mobile, partout en Ile-et-Vilaine et en particulier chez vous.** Sur la base des tests effectués, le Département présente aux opérateurs une cartographie des zones mal couvertes et les incite à faire le nécessaire pour améliorer la couverture mobile en priorité dans ces zones. **Un minimum de tests est nécessaire dans chaque commune pour que les données soient significatives. Alors, on compte sur vous !**



#### Je sélectionne un test

1. simple (25 sec)
2. complet (1,30 min)
3. itinérant  
(variable selon trajet)

Comprenez mieux vos performances de connexion par des analyses détaillées

Il n'y a rien d'autre à faire, le test s'effectue tout seul.



#### Je consulte les résultats

1. Débit montant
2. Débit descendant
3. Chargement des pages web
4. Qualité de streaming

Comprenez mieux vos performances de connexion par des analyses détaillées

C'est tout ! Les données sont Transmises automatiquement.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNÉ



Le PLUi de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné approuvé le 25 février 2020 est entré en application.

Le règlement écrit et graphique du PLUi, les annexes du PLUi ainsi que les Orientations d'Aménagement de Programmation (OAP) sont opposables à tout projet de construction ou d'aménagement.

Vous pouvez consulter l'ensemble des pièces sur le site internet de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné :

Le P'tit Finésien est consultable sur [www.feins.f](http://www.feins.f)

<https://www.valdille-aubigne.fr/habitat/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui/>

Qu'est-ce que le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ?

Le Plan local d'urbanisme intercommunal est un document de planification et d'urbanisme réglementaire à l'échelle de 19 communes composant la communauté de communes Val d'Ille - Aubigné.

C'est à la fois un document d'orientations politiques et stratégiques, et un document fixant des règles précises permettant la mise en œuvre du projet politique.

Il remplace les PLU communaux.

Le PLUi définit les règles juridiques d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des communes, à partir desquelles les maires délivrent les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager ...).

## OPÉRATION DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES 2020.

A partir du 20 avril, les destructions de nids de frelons asiatiques

sur les 19 communes du Val d'Ille-Aubigné seront prises en charge financièrement par la Communauté de communes. Malgré le confinement, l'entreprise interviendra, en garantissant la sécurité des intervenants et en restant le plus possible à distance des propriétaires (merci de respecter également ces distances et les gestes barrières). Si vous constatez la présence d'un nid actif près de chez vous, appelez la plateforme de la **FGDON35** au **02 23 48 26 32** ou au **02 23 48 26 23** (en cas de ligne occupée, laissez impérativement un message avec vos coordonnées complètes pour un rappel rapide et une prise en compte immédiate de la demande) ou par mail à l'adresse : [fgdon35@fgdon35.fr](mailto:fgdon35@fgdon35.fr)



La FGDON se chargera d'appeler l'entreprise habilitée sur le territoire pour programmer l'intervention. Celle-ci se fera dans un délai de quelques heures à 3 jours, selon l'urgence (les nids les plus bas sont détruits en urgence).

La prise en charge de l'enlèvement par le Val d'Ille-Aubigné n'est **pas possible** :

- s'il s'agit d'un nid de guêpes ou de frelons communs
- **Si l'entreprise est contactée directement par un particulier, une entreprise, une association ou une collectivité (dans ce cas, l'intervention sera aux frais du demandeur)**

**Pour plus de renseignements :**

**Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné : Camille JAMET [camille.jamet@valdille-aubigne.fr](mailto:camille.jamet@valdille-aubigne.fr) ou au 02 99 69 86 03**

## MOBILITÉS : APPEL A PROJETS CITOYENS

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné souhaite soutenir et encourager les initiatives citoyennes en faveur de la mobilité durable et a initié un appel à projets citoyens depuis 2015.

Vous avez un projet en faveur de la mobilité : récupération et réparation de vélos, pedibus, vélobus, spectacles sur la mobilité active, ateliers de sensibilisation... déposez votre projet avant le 4 juillet (1<sup>er</sup> dépôt) ou le 28 septembre 2020 (2<sup>eme</sup> dépôt). Tout groupe de citoyens ou association peut y répondre.

Pour participer, complétez la fiche projet AAP citoyens « mobilités » accompagné du règlement signé (documents disponibles sur le site internet du Val d'Ille Aubigné ou par mail à [mobilites@valdille-aubigne.fr](mailto:mobilites@valdille-aubigne.fr)).

Les projets retenus bénéficieront d'une aide financière de la Communauté de communes de 500 € à 1 000 € et pourront bénéficier, selon les besoins, d'un accompagnement technique pour la réalisation de leur projet.

Les informations sur le fonctionnement de l'appel à projets, les critères de sélection des projets et les modalités de versement de l'aide sont disponibles dans le règlement AAP citoyens « mobilités ».

Plus d'informations : [www.valdille-aubigne.fr](http://www.valdille-aubigne.fr) / [mobilites@valdille-aubigne.fr](mailto:mobilites@valdille-aubigne.fr), tél : 02 99 69 86 86



→ Au-delà du 15 juillet 2020, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée.



Inscrivez-vous en ligne sur [breizhgo.bzh](http://breizhgo.bzh)

à compter de la fin mai 2020

### RENSEIGNEMENTS

Site internet : [www.breizhgo.bzh/transports-scolaires](http://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires)

02 99 300 300 Prix d'un appel local

Du lundi au samedi de 8h à 20h

Mail : [antennederennes.transports@bretagne.bzh](mailto:antennederennes.transports@bretagne.bzh)

RÉGION BRETAGNE  
Direction des transports et des mobilités  
283 avenue du général Patton  
CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7



## SMICTOM

Depuis le lundi 11 mai, les déchèteries sont ouvertes aux professionnels sur des créneaux exclusivement dédiés (les lundis après-midi et vendredis matin). Il faut contacter le Smictom à l'adresse mail suivante : [professionels@valcobreizh.fr](mailto:professionels@valcobreizh.fr) en précisant leur numéro de SIRET, la raison sociale et le nom de l'entreprise, leur adresse postale, leurs coordonnées mail et téléphoniques, le nom du déposant, le type de déchets et le volume estimé. Il faudra préciser dans l'objet du mail. Horaires d'ouverture pour les professionnels (hors jours fériés) à Montreuil sur Ille : le lundi de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 12h.

Pour les particuliers l'accès se fait aussi sur rendez-vous et sur un créneau de quinze minutes. Cette organisation, qui pourra être amenée à évoluer mais durera probablement dans le temps, permettra de limiter le lux et de faire respecter les gestes barrières et les règles de distanciation sociale. Il vous faut remplir un formulaire en ligne sur le site du Smictom ou par téléphone de 9h à 12h du lundi au vendredi (hors jours fériés) au 02 99 68 17 27. Les personnes qui se présenteraient sans avoir pris rendez-vous se verront refuser l'accès aux déchèteries. Il est demandé d'optimiser au mieux le dépôt des déchets et d'en limiter, dans la mesure du possible, leur volume. Par mesure de précaution, il est demandé de venir avec ses propres outils (pelle, balai...) car rien ne leur sera mis à disposition. Il sera fortement conseillé de porter un masque.

Horaires d'ouverture pour les particuliers (hors jours fériés) à Montreuil sur Ille : mercredi : 14h-18h, samedi : 9h-12h / 14h-18h, vendredi 14h-18h.

## ARCHITECTE CONSEIL

Une permanence de l'architecte conseil aura lieu le **11 juin ; 19 juin ; 9 juillet et 17 juillet**. Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné au **02.99.69.86.86**.

## PETITES ANNONCES

Les annonces sont éditées sous l'entière responsabilité des annonceurs

Vente à domicile garde-robe fille de 4 à 8 ans  
(robe, tee-shirt, sweet, gilet, short, etc.)  
le tout en excellent état – des marques !  
Printemps/été : 50 cent pièce  
Contact à FEINS 06 71 00 06 49

**Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.**

<b>Dépôt légal : 37</b>	<b>Directeur de la publication : Alain FOUGLÉ</b>	<b>Réalisation : Mairie de FEINS</b>	<b>Nombre d'exemplaires : 120</b>
-------------------------	---	--------------------------------------	-----------------------------------